

1. La création de l'UE

a. Développement chronologique

i. 1952 CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier/Montaubion)

1. – Traité instituant la CECA (communalisation des industries du charbon et de l'acier)
2. – Objectif : Paix et sécurité

ii. CEE (Communauté économique européenne) de 1958

1. Traités de Rome (Traité CEE et Euratom pour une politique douanière, commerciale, agricole et de transport commune)
2. Objectif : Prospérité

iii. 1967 CE (Communautés européennes)

1. Accord de fusion (création d'une commission conjointe et un conseil commun pour les trois Communautés européennes : CEE, Euratom, CECA)
2. Objectif : Modernisation des institutions, prospérité

iv. EEE (Acte unique européen)

1. Marché intérieur (Quatre libertés : biens, personnes, services, Capital)
2. Objectif : Prospérité

v. 1993 UE (Union européenne)

1. Traité de Maastricht (renforcement du Parlement européen par le biais de procédures de codécision, extension de la coopération aux domaines de la défense et de la justice/affaires intérieures, préparation à l'introduction de l'euro)
2. Objectif : Création d'une union politique, modernisation de Institutions, sécurité, prospérité

vi. 2009 UE (Union européenne)

1. Traité de Lisbonne (renforcement du Parlement européen, vote à la majorité au Conseil, initiative citoyenne européenne, président du Conseil européen, haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité)
2. Objectif : Améliorer l'efficacité du processus décisionnel et démocratiser la prise de décision.

Jean Monnet : une force unificatrice à la naissance de l'Union européenne

Il fut l'instigateur du « plan Schuman », qui visait à fusionner l'Europe occidentale.

L'industrie lourde a été introduite.

Il quitta l'école à l'âge de 16 ans et voyagea comme négociant en cognac, puis comme banquier.

le monde. Durant les deux guerres mondiales, il a occupé des postes de haut rang dans

lien avec la coordination de la production industrielle en France et

au Royaume-Uni.

En tant que principal conseiller du gouvernement français, il a joué un rôle déterminant dans l'élaboration du discours Schuman du 9 mai 1950, qui a conduit à la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et marqué la naissance de l'Union européenne. De 1952 à 1955, il en fut le premier président de l'organe exécutif.

Le traité de Rome est entré en vigueur le 1er janvier 1958.

C'est ainsi que fut posée la première pierre de l'Union européenne actuelle. Auparavant, l'intégration européenne, à travers la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), était essentiellement de nature économique. Robert Schuman en avait déjà présenté un plan en mai 1951. C'est pourquoi nous célébrons la Journée de l'Europe, le 9 mai, comme la naissance de l'Europe, qui a inauguré une période de paix qui perdure encore aujourd'hui. Au cours des années suivantes, l'Union a progressivement évolué pour devenir une organisation offrant à ses citoyens un niveau élevé de protection sociale et de prospérité. Avec l'amélioration du niveau de vie, l'UE a intensifié ses efforts en faveur des droits sociaux. La promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de la société civile, ainsi que la lutte contre les discriminations, sont devenues des priorités.

Motifs de l'intégration européenne dans la période d'après-guerre

Les principaux objectifs initiaux de l'intégration européenne – instaurer la paix entre les États membres après deux guerres mondiales dévastatrices et promouvoir la reconstruction économique de l'Europe ravagée par la guerre – ont ainsi été atteints. Le marché unique, instauré en 1993, englobe, conformément à l'Acte unique européen de 1986, les quatre libertés fondamentales, permettant la libre circulation des biens, des personnes, des capitaux et des services, sans restriction, au-delà des anciennes frontières. Ces libertés ont été complétées à partir de 1999 par une monnaie commune, l'euro, à laquelle tous les États membres ne participent toutefois pas.

Désignation de la Communauté comme Union européenne

La Communauté est devenue l'Union européenne avec l'entrée en vigueur du traité de Maastricht en 1993. Ce changement de nom souligne l'élargissement des objectifs et des missions de l'UE, qui passe d'une communauté économique à une union d'États dotés de pouvoirs étendus. Le droit européen (directives et règlements) s'applique dans tous les États membres sans nécessiter de vote de leur parlement respectif. Depuis le traité de Maastricht, outre ses responsabilités économiques, l'UE dispose également de compétences en matière de politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et de justice et affaires intérieures. Cependant, dans ces deux domaines, les décisions politiques sont prises principalement au niveau intergouvernemental, et non au niveau supranational.

Décisions intergouvernementales et supranationales. Les décisions

intergouvernementales sont prises à l'issue de négociations entre les gouvernements des États membres de l'UE et ne sont contraignantes que si elles sont reconnues par tous les États membres. (par exemple, Sanctions)

Les décisions supranationales de l'UE sont prises au sein des institutions européennes – principalement au sein du triangle Parlement-Commission-Conseil des ministres – et sont directement contraignantes pour tous les États membres. Ces décisions concernent les domaines que les États membres ont délégués à l'UE dans les traités européens, notamment les règles régissant l'ordre économique européen.

b. Traité de Lisbonne

- i. Le traité de Lisbonne, signé le 13 décembre 2007 et entré en vigueur le 1er décembre 2009, constitue le fondement juridique actuel de l'Union européenne (UE). Il a réformé l'UE afin de la rendre plus démocratique, transparente et efficace après l'échec de la Constitution européenne, en modifiant le traité sur l'Union européenne et le traité CE (désormais TFUE).

Principales innovations et objectifs :

- Renforcement de la démocratie : modernisation du Parlement européen, Introduction de l'initiative citoyenne et implication accrue de la nation Parlements.
- Plus grande efficacité : Introduction du président permanent de l'Union européenne
Le Conseil et le Haut Représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

- Prise de décision : Introduction de la « double majorité » (55 % des États membres représentant 65 % de la population) pour une plus grande capacité d'action.

- Nature juridique : L'UE est l'héritière juridique de l'Union européenne
La Communauté et la Charte des droits fondamentaux sont devenues contraignantes.

Le traité a modifié le traité sur l'Union européenne (TUE) et le traité instituant la Communauté européenne (traité CE), rebaptisé traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Il n'a pas conféré à l'UE une forme constitutionnelle explicite, mais a intégré des éléments clés du traité constitutionnel rejeté (l'Irlande ne l'avait pas ratifié).

2. Une analyse critique de Philippe de Villiers, 1949, FR, ancien membre du

Parlement européen

- Cet ouvrage (2019) propose une analyse critique et approfondie de l'intégration européenne et, plus particulièrement, de l'histoire de la création de l'Union européenne. De Villiers entend démontrer que le récit officiel de la construction de l'Europe repose sur un mensonge fondamental, entretenu depuis des décennies.

- Le point de départ : « Tirer le fil des mensonges »

- Le titre fait référence à une déclaration que, selon le livre, de Villiers a faite à propos d'une
Il affirme avoir reçu le message suivant de l'ancien ministre français des Affaires étrangères (sous le général de Gaulle) : Si vous tirez sur le « fil des mensonges », tout sera mis au jour.

- De Villiers entreprend des recherches approfondies dans les archives et les documents dans différentes villes (dont Stanford, Berlin et Moscou) pour découvrir et interpréter des faits historiques « cachés ».

- L'accent est mis plus particulièrement sur :

- Le rôle des « pères de l'Europe »

- Jean Monnet et Robert Schuman sont décrits dans le livre comme étant fortement influencés par les États-Unis.

Ils sont présentés comme ayant subi des influences, et il est affirmé qu'ils entretenaient des liens secrets avec la CIA et les cercles de financement américains.

- Walter Hallstein est associé à des contacts et des activités durant l'ère nazie.

Des liens furent établis que de Villiers interpréta comme problématiques et pertinents pour la politique européenne ultérieure.

- Dissimulation et influence clandestine

- De Villiers soutient que les « mémoires apocryphes », les fonds occultes, les réseaux secrets et les documents censurés ont joué un rôle dans l'intégration européenne.

Politique actuelle de l'UE

- Dans certaines parties du livre, la Commission européenne moderne est décrite comme

Critique mondialiste et pro-immigration (notamment à travers un entretien avec Viktor Orbán).

- Par ailleurs,

l'auteur s'attaque à l'influence de groupes d'élite tels que le réseau Bilderberg.

3. L'UE aujourd'hui

a. De la Communauté économique aux États-Unis d'Europe

i. Point de départ : Communauté économique, et non État .

L' Union européenne actuelle trouve ses origines dans la Communauté économique européenne (CEE) de 1958 (Traité de Rome).

ii. Objectif à ce moment-là :

1. Marché commun

2. Libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes

3. L'interdépendance économique comme instrument de paix

→ pas d'union politique, pas de constitution commune, pas d'autorité étatique centrale

La CEE a été explicitement conçue dans une perspective fonctionnelle et économique .

b. Le changement systémique insidieux (« effet de contagion ») Très tôt, un mécanisme s'est mis en place que les politologues appellent intégration fonctionnelle : lorsque les marchés sont unifiés, des règles communes sont nécessaires –

Et cela nécessite des institutions, une application de la loi et une interprétation.

Voici comment il a été créé étape par étape :

- compétences supranationales
- un espace juridique distinct
- Des institutions dotées de leur propre logique

Acteurs clés :

- Commission européenne
- Cour de justice de l'Union européenne
- Parlement européen

c. Maastricht comme point de bascule (1992)

Le traité de Maastricht a officiellement transformé la CEE en Union européenne.

Parmi les nouveautés :

- Citoyenneté de l'UE
- Monnaie commune (Euro)
- Fixer une limite à la dette nationale à un maximum de 3 % du PIB
- Politique étrangère, de sécurité et intérieure commune (partiellement)
- Extension du pouvoir de décision à la majorité (politique environnementale, marché intérieur, protection des consommateurs)

d. L'idée des « États-Unis d'Europe »

Le terme lui-même est ancien :

- Winston Churchill (1946)
- Les penseurs fédéralistes après la Seconde Guerre mondiale

Ce que cela voulait dire, c'est :

- Un État fédéral européen sur le modèle des États-Unis

- avec des responsabilités clairement définies : parlement, gouvernement, constitution

e. Pourquoi cela est politiquement controversé

- Transfert de pouvoirs sans contrôle démocratique équivalent
- Primauté du droit de l'Union européenne sur le droit national
- Découplage entre la souveraineté populaire et le niveau de prise de décision
- « L'intégration par la jurisprudence plutôt que par les référendums »

Avis des professionnels :

- Les États-nations, à eux seuls, sont trop faibles (géopolitique, technologie, climat)
- Des règles communes créent de la stabilité
- Le fédéralisme comme modèle de paix et de pouvoir
- Une plus grande démocratie au niveau de l'UE est possible à long terme

f. Point crucial : ce qui manque, c'est la clarté démocratique.

L'UE évolue :

- de facto étatique
- de jure mais contractuel-technocratique
- démocratiquement fragmentée

Cela les distingue des fédérations classiques comme les États-Unis.

g. Importance pour la Suisse

Cette question est centrale pour la Suisse car :

- elle ne voulait pas adhérer à un État fédéral
- mais grâce à une adoption juridique dynamique, elle devient effectivement partie intégrante du système
- sans participation à la décision de son orientation

Comparaison entre la CEE en 1958 et l'UE actuelle

1. Idée de base et objectifs

aspect	Communauté économique européenne (CEE) Union européenne (aujourd'hui)	
Principe directeur	coopération économique	Cadre politique et juridique
Objectif principal : Marché commun		Intégration du marché, du droit et de la politique
L'idée de paix par le commerce et l'interconnexion		Par le biais des institutions et du droit
Objectif final	Ouvert / limité	Union implicitement approfondie

Message clé :

La CEE était un moyen, l'UE est de plus en plus un système.

2. Nature juridique et souveraineté

aspect	CEE	L'UE aujourd'hui
Caractère légal	traité international, système juridique indépendant	
Primauté sur le droit national	Non	Oui (le droit de l'UE prévaut)
Transfert de compétences	Limité de manière étroite	Dynamique et extensible
La reconquête des compétences est politiquement possible		En pratique, très restreint

3. Institutions et répartition du pouvoir

aspect	CEE	L'UE aujourd'hui
exécutif	Le Conseil des ministres domine la Commission et détient le monopole des initiatives.	
Législatif	État national	Parlement européen + Conseil
Judiciaire	Cours nationales CJUE avec arrêt définitif	
Contrôle démocratique national		Multi-étapes, fragmenté

Particulièrement formatrices :

- Droit d'initiative de la Commission
- Autorité d'interprétation de la CJUE
- Augmentation des décisions à la majorité

4. Démocratie et légitimité

aspect	CEE	L'UE aujourd'hui
Souverain	États membres	Souveraineté partagée/diffuse
Les référendums sont possibles au niveau national, mais pratiquement pas au niveau de l'UE.		
parlement	Pas de rôle central, plus fort – mais sans pleine compétence	
Démocrates (peuple de l'État)	Niveau national clair	Non résolu en Europe

5. Domaines d'intervention

Zone	CEE UE aujourd'hui
Commerce et marché intérieur	Oui, oui
agriculture	Oui, oui
devise	Non Oui (zone euro)
Migration / Asile	Non, partiellement.
Justice / Intérieur	Non, de plus en plus.
Politique étrangère et de sécurité : Non coordonnée / Intégration partielle	
Politiques numériques, climatiques et sociales : Non. Composante centrale	

6. Dynamique de l'intégration

aspect	CEE	L'UE aujourd'hui
Logique d'intégration : contractuelle statique ; contractuelle dynamique		

aspect	CEE	L'UE aujourd'hui
Transfert légal dans des cas individuels		En cours / systémique
Extension	Négocié politiquement. Préstructuré politiquement et juridiquement.	
Correction de cap	Plus facile	Très difficile

7. Personnage dans son ensemble (Résumé)

dimension	CEE	L'UE aujourd'hui
taper	Communauté économique	Système quasi-fédéral
Indépendance	Non	Partiellement
souveraineté	National	Divisé
démocratie	Ancré à l'échelle nationale	Multi-étapes, indirect
Transparence de l'objectif final :	Élevée	Faible